

Les Rendez-vous de l'Épargne de BPCE L'Observatoire – Les enjeux de la transmission à l'orée du choc démographique

Par **José Bardaji**, directeur Études et Prospective du Groupe BPCE
Eric Buffandeau, directeur adjoint des Études et Prospective du Groupe BPCE
et **Marion Stephan**, responsable des études socio-économiques du Groupe BPCE

Paris, le 14 avril 2026

I. La conjoncture de l'épargne en 2026

Dans la continuité de l'année 2025, les tendances observées récemment sur l'épargne sont-elles toujours les mêmes au début de l'année 2026 ? Au-delà, quel serait l'impact du choc de la guerre en Iran sur les placements financiers ? Telles sont les deux questions d'actualité de la conjoncture de l'épargne.

1.1. De la continuité de l'année 2025...

Sur les **deux premiers mois de l'année, les placements financiers (hors titres)** s'établissent à **7,1 Md€, soit 0,9 Md€ de plus qu'en janvier-février 2025**. Cette légère hausse, inférieure cependant au niveau moyen de 2018-2019 sur la même période (9,3 Md€), reflète un contexte économique toujours favorable à l'épargne et à l'augmentation relative des ressources d'emprunt des ménages. Les arbitrages entre produits financiers sont assez semblables à ceux observés en 2025. Ils ont été provoqués par la **désinflation**, qui a entraîné le **recul des taux directeurs, la baisse induite des taux réglementés et la repentification de la courbe des taux d'intérêt**.

L'**assurance vie** (13,3 Md€ après 9,7 Md€), qui **tire encore la collecte nette**, reste le placement préféré des Français en raison de sa meilleure performance. Rappelons en effet que le taux moyen des produits en euros, après un plus bas historique de 1,3 % en 2021, a fortement augmenté pour atteindre 2,6 % en 2025, alors que le taux du livret A a été abaissé à 1,5 % au 1^{er} février 2026. Les **livrets, notamment réglementés**, continuent ainsi de pâtir de leur moindre rémunération, tandis que les **dépôts à vue** se situent au même niveau positif (1,1 Md€) que l'année dernière. Par ailleurs, l'**épargne-logement** réduit sa décollecte (-5,5 Md€, après -7 Md€ en 2025), avant que les clôtures automatiques des plans souscrits 15 ans auparavant renforcent les retraits à partir de mars.

1.2. ... au choc de la guerre en Iran

Les effets de la guerre en Iran se dessinent d'ores et déjà. Les **Français font déjà part de leurs inquiétudes sur les prix en mars**. Les perspectives de hausse des prix ont été revues à la hausse alors même que la moitié des réponses à l'enquête l'ont été avant le début du conflit (28 février). Il est vrai que l'inflation a atteint 1,7 % en mars après 0,9 % en février. Dans un environnement plus incertain et d'accroissement anticipé des prix, l'**opportunité d'épargner**, bien qu'en légère baisse, demeure ainsi à des **niveaux historiques sur fond d'une capacité d'épargne élevée**.

BPCE L'Observatoire

Sous l'hypothèse d'un conflit de courte durée, le choc des prix des matières énergétiques sur la croissance resterait limité. La crise actuelle affecte l'économie française *via* trois canaux : la baisse du pouvoir d'achat des ménages, la hausse du coût des intrants des entreprises et le recul de la demande mondiale adressée à la France. Ces trois impacts pèsent sur la croissance, du fait d'une moindre demande, de consommation, d'investissement et d'exportation respectivement. C'est la raison pour laquelle est évoqué un impact qualifié de « *stagflationniste* ». En raison de l'hypothèse posée et de la moindre dépendance de l'économie française aux énergies fossiles, **cet impact serait relativement modéré sur l'année 2026 : +0,3 point d'inflation** (1,9 % au lieu de 1,6 %) et **-0,1 point de PIB** (0,9 % au lieu de 1 %).

Concernant les taux d'intérêt, la BCE pourrait procéder à un resserrement modéré de 25 points de base (pdb) de ses taux directeurs d'ici juin du fait du risque inflationniste, le taux de la facilité de dépôt étant porté à 2,25 %. L'OAT à 10 ans augmenterait en conséquence de +15 pdb, se situant en moyenne annuelle à 3,80 %. Le taux du livret A serait supérieur de +20 pdb au taux qui était attendu en fin d'année avant l'avènement du conflit, avec le passage de 1,5 % au 1^{er} février à 1,8 % au 1^{er} août 2026. La hausse serait identique pour les LEP (à 2,8 %) tandis que celle sur les comptes sur livret serait légèrement moindre.

Pour mesurer l'impact de ce nouveau scénario sur les placements financiers, une **estimation économétrique robuste de la collecte nette est utilisée**, autour d'une tendance longue, qui serait d'une part positive avec la progression du pouvoir d'achat (une ressource de revenu) et du crédit à l'habitat (une ressource d'emprunt), et d'autre part négative avec l'OAT à 10 ans (un effet revenu des produits de taux réduisant implicitement la volonté d'épargner davantage). Partant d'un montant de collecte nette de 56,6 Md€ en 2026, le **nouveau scénario entraînerait une réduction à hauteur de 7,2 Md€, en raison surtout du moindre gain de pouvoir d'achat des ménages** (-5,6 Md€) par rapport au scénario qui prévalait. En effet, l'impact de la remontée des taux d'intérêt serait *a priori* faible (-1 Md€), tout comme les moindres crédits immobiliers octroyés (-0,6 Md€).

Globalement, les **placements financiers des Français s'établiraient à 49,4 Md€ en 2026 avec ce nouveau scénario**. L'impact serait particulièrement **négatif sur les dépôts à vue**, du fait du net ralentissement du pouvoir d'achat. Les **retraits massifs à venir sur l'épargne logement (PEL)** profiteraient un peu moins à l'assurance-vie, du fait de la hausse du taux du livret A. On continuerait cependant à assister, comme en 2025, à la **poursuite de la réorientation des placements financiers au profit de l'assurance-vie, des livrets B-CSL et des dépôts à vue au détriment de l'épargne-logement et des comptes à terme, les livrets réglementés profitant de la hausse des taux réglementés**.

II. Les enjeux de la transmission à l'orée du choc démographique

2.1 Les enjeux macroéconomiques

La population française vieillit. Désormais, les Français âgés de 65 ans et plus sont aussi nombreux que ceux de moins de 20 ans. **En 30 ans, le nombre de séniors a été multiplié par près de 2 tandis que le nombre de moins de 20 ans est resté stable**. Ce vieillissement provient de la baisse des naissances couplée au recul de la mortalité.

BPCE L'Observatoire

Pour autant, le **nombre de décès est en nette hausse depuis 15 ans**, en raison des générations nombreuses du baby-boom. Depuis 15 ans, il croît au rythme moyen de +1,1 % par an même s'il est parfois affecté par des événements exceptionnels (épisodes caniculaires - 2003, 2022-, de gripes -2015, 2022- ou sanitaires -Covid en 2020-2021). **Sur les 15 prochaines années**, les dernières projections de l'Insee tablent sur une **croissance annuelle des décès de +1,2 %**.

S'agissant du patrimoine, celui des retraités représente 41 % de l'ensemble, l'équivalent de 330 000 € par retraité. Il connaît une croissance annuelle un peu inférieure à celle de l'ensemble des Français (+2,6 % contre +3,0 % sur les 15 dernières années), du fait d'un portefeuille moins risqué. Les droits de mutation à titre gratuit (DMTG) s'établissent à 20,7 Md€ en 2025, dont 4,5 Md€ au titre des donations et 16,2 Md€ au titre des successions. **Les dynamiques entre donation et succession sont peu différentes entre 1995 et 2010 mais le sont nettement plus entre 2010 et 2025** : +11,1 % contre +5,8 % respectivement.

Sur la période 2026-2040, les décès s'élèveraient à 10,7 millions, soit 1,5 million de plus que sur la période 2011-2025 (+16 %) en raison des générations nombreuses du baby-boom. **Le patrimoine net (patrimoine brut moins endettement) des décédés s'établirait à 3 832 Md€, soit +1 222 Md€ entre ces deux périodes de quinze ans (+47 %).** Le **flux successoral qui tient compte des donations et qui en découle s'élèverait à 6 246 Md€ sur 2026-2040, soit +1 992 Md€ par rapport à 2011-2025 (+47 %).** Enfin, les DMTG connaîtraient une hausse de +140 Md€ entre ces deux périodes.

2.2 L'opinion des Français

L'héritage, un pilier familial tout en engendrant une fiscalité lourde

L'héritage, bien que perçu comme fiscalement lourd, joue un rôle crucial dans la **préservation du patrimoine familial et la sécurisation de l'avenir des proches**, une prise de conscience qui s'accroît avec l'âge. Les tensions relationnelles au sein de la famille touchent 8 Français sur 10, surtout ceux de 50-65 ans. Les patrimoniaux valorisent davantage l'aspect sécuritaire (90 %). L'héritage est davantage reconnu comme un **accélérateur d'inégalités sociales pour les Français sans enfant** (56 %).

Les **Français sont partagés entre hédonisme et altruisme pour l'avenir envers leurs proches**. Les Français âgés de 66 ans et plus d'une part et les patrimoniaux d'autre part sont plus nombreux à prendre des dispositions pour transmettre leur patrimoine à leurs proches. En revanche, **l'absence d'enfant pousse à l'hédonisme** : 2 Français sur 3 n'ayant pas d'enfant préfèrent consommer ou épargner pour eux-mêmes.

Sécuriser sa famille et réduire les droits de succession sont les priorités des Français

Les facteurs de succès d'une succession sont avant tout la **protection du conjoint** (32 %), la **réduction des droits de succession** (31 %) et le **maintien de la paix familiale** (30 %). Ces deux dernières priorités sont **renforcées par la présence d'enfants**. Les personnes mariées ou pacsées et les plus de 65 ans marquent un intérêt plus fort pour protéger leur conjoint. La réduction des droits de succession est plus prégnante pour ceux qui ont au moins un enfant et la paix familiale constitue une priorité plus importante dès lors que la famille est nombreuse. Les **coûts perçus** (49 %) et la **complexité de la transmission** (42 %) constituent les 2 **principales difficultés liées à la transmission**. La complexité augmente avec le patrimoine et l'âge. Les conflits familiaux potentiels émergent plus souvent au sein des familles nombreuses (37 % contre 32 % pour l'ensemble des Français).

BPCE L'Observatoire

Les Français sont à l'aise pour parler de la transmission mais ont un faible niveau de connaissance

Si aborder le sujet de la transmission avec son conjoint (90 %) ou ses enfants (85 %) semble aisée, **seuls 56 % connaissent le montant du patrimoine de leurs parents et 73 % celui de leur conjoint**. Les femmes le connaissent encore moins. En corollaire, une **méconnaissance des droits de succession** : seuls 19 % des Français connaissent le montant des droits de succession que leurs ayants-droits auraient à payer. Ce niveau de connaissance est un peu plus élevé parmi les plus âgés (27 %), les familles avec enfants (22 %) et les cadres/chefs d'entreprise (30 %).

2.3 Les actions des Français

Un Français sur deux est donataire, en premier lieu de ses parents

52 % des Français déclarent avoir déjà reçu au moins une donation et/ou un héritage. Les premiers donateurs sont les parents (41 %), loin devant les grands-parents (11 %). La proportion de donataires augmente avec l'âge passant de 39 % pour les moins de 50 ans à 74 % pour les 66 ans et plus. La **transmission directe vers les petits-enfants se démocratise** (de 4 % pour les 66 ans et plus à 15 % pour les moins de 50 ans). **Un Français sur deux envisage de renoncer à son héritage au profit de ses enfants**. Ce *'saut générationnel'* est davantage envisagé par les ménages qui n'ont qu'un seul enfant mais l'est moins par les Français divorcés.

Seul 1 Français sur 3 ou 4 a déjà agi

Le fait de discuter de transmission du patrimoine avec ses enfants (34 %) **est plus fréquent qu'avec ses parents** (28 %). Seuls 27 % des Français ont déjà discuté avec un professionnel (notaire ou banquier/conseiller ou avocat) et 25 % ont déjà rédigé leur testament ou commencé à transmettre une partie de leur patrimoine.

Un **effet générationnel est probable mais différencié** : le fait de discuter avec ses enfants enregistre une nette progression à partir de 50 ans ; la préparation avec un professionnel et la mise en œuvre (rédiger son testament ou commencer à transmettre) se formalisent après 65 ans.

6 Français sur 10 expriment un besoin d'accompagnement sur la succession

Près d'un Français sur deux (47 %) exprime un besoin d'accompagnement sur la fiscalité de la transmission, suivi de la donation (39 %, en particulier pour les 50-65 ans), de la rédaction du testament (39 %, en particulier les personnes sans enfant) et l'assurance-vie en 4^e position (34 %, en particulier pour les moins de 50 ans).

Quel que soit l'âge, l'assurance-vie s'impose comme le véhicule de transmission le plus plébiscité (31 %), loin devant d'autres dispositifs tels que la donation-partage/le démembrement (22 %) ou le don familial (11 %).

Toute utilisation de ces données doit s'accompagner de la mention « BPCE L'Observatoire ».

BPCE L'Observatoire

BPCE L'Observatoire recouvre l'ensemble des publications et des études réalisées par les économistes et les experts métiers du Groupe BPCE sur les sujets d'économie et de société, en lien avec nos activités de banquier et d'assureur. Tout au long de l'année, de nombreuses thématiques sont traitées : immobilier, épargne, entreprise, assurance, paiement, santé, sport, etc.

À propos du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE est le deuxième acteur bancaire en France et le quatrième de la zone euro par les fonds propres. Avec 100 000 collaborateurs, il est au service de 35 millions de clients dans le monde, particuliers, professionnels, entreprises, investisseurs et collectivités locales. Il est présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne ainsi que la Banque Palatine et Oney. Il déploie également au niveau mondial les métiers de gestion d'actifs et de fortune, avec Natixis Investment Managers, et de banque de grande clientèle avec Natixis Corporate & Investment Banking. La solidité financière du Groupe est reconnue par quatre agences de notation financière avec les notes LT de rang senior préféré suivantes : Moody's (A1, perspective négative), Standard & Poor's (A+, perspective stable), Fitch (A+, perspective stable) et R&I (A+, perspective stable).

Contacts presse Groupe BPCE

Marine Robin : marine.robin@bpce.fr / 06 11 66 78 17

Fanny Kerecki : fanny.kerecki@bpce.fr / 06 17 42 16 33



groupebpce.com